



# **TOURNOI DEPARTEMENTAL US LE POINÇONNET TENNIS DE TABLE**

**SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024**

au Gymnase du Tennis  
rue du 30 août 1944 au Poinçonnet (36330).

## **REGLEMENT**

### **Article 1 :**

Le Club de Tennis de Table du POINÇONNET organise la 6e édition de son tournoi départemental qui se déroulera sur 18 tables et aura lieu au Gymnase du Tennis rue du 30 août 1944 au Poinçonnet (36330).

### **Article 2 :**

Cette épreuve est ouverte aux joueurs et joueuses (jeunes et adultes) licenciés FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison 2023/2024.

### **Article 3 :**

Le tournoi est homologué sous le numéro : **1376/2021-D**, les résultats seront pris en compte par la FFTT.

La table d'arbitrage sera sous la responsabilité du CITT 36. Le juge arbitre sera Michel CASY.

#### **Article 4:**

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au mercredi 4 septembre 2024 à 19h dernier délai.

Elles seront transmises par courriel : « [usp.tt.lepoinconnet@gmail.com](mailto:usp.tt.lepoinconnet@gmail.com) » ou par SMS à Amandine CAUQUIS 07-82-90-33-13.

Le paiement des inscriptions se fera, en espèces par chaque participant lors du pointage sur place ou par le club des joueurs avec un chèque global au nom de «USP Tennis de Table».

Pointage 30 min avant l'horaire du tableau. Tout pointage hors délai pourra entraîner un forfait du joueur sur les matchs débutés.

L'ouverture de la salle est fixée à 8H30.

#### **Article 5 :**

Les tableaux:

Tableau	Tarif	Classement	Début compétition
A	6 €/joueur	Classé 5-6 (- 699 points)	à 9 h 00
B	6 €/joueur	Classé 7-8 (- 899 points)	à 10 h 30
C	6 €/joueur	Classé 8-9-10 (- 1099 points)	à 9 h 00
D	6 €/joueur	Classé 10-11-12 (- 1299 points)	à 10 h 30
E	6 €/joueur	Classé 12-15 (- 1599 points)	à 12 h 00
F	6 €/joueur	Toutes catégories	à 13 h 30

Pour une inscription à 2 tableaux + le tableau toutes catégories, les joueurs(es) bénéficieront d'une remise de 3€ soit 15€ pour 3 tableaux.

#### **Article 6 :**

Un joueur licencié peut participer à 2 tableaux individuels ainsi que le tableau toutes catégories, dont obligatoirement, le tableau correspondant à son classement et/ou au tableau juste au-dessus. Un joueur ne peut pas s'inscrire à un tableau inférieur à ses points.

Aucun joueur ne sera autorisé à participer à deux tableaux commençant au même horaire.

### **Article 7 :**

Le déroulement du tournoi se fera en poules de 3 joueurs. La répartition des joueurs par poule sera établie au regard des points de la saison 2024 / 2025 et suivant la technique du « serpent ». Plusieurs joueurs d'un même club pourront éventuellement se retrouver dans la même poule. Les deux premiers seront qualifiés pour la phase à élimination directe.

Le club se réserve le droit, avec accord du juge arbitre, de modifier un tableau en fonction du nombre de participants. Notamment si celui-ci comporte moins de 4 joueurs. (Repêchage, barrage, poule de 2 joueurs, répartition des tableaux etc...).

Le classement final, par tableau, se fera uniquement sur les finalistes et demi-finalistes.

### **Article 8 :**

Toutes les parties du tournoi se dérouleront en trois sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart. Le joueur perdant devra arbitrer la partie suivante.

Les balles plastiques de couleur blanches homologuées FFTT seront à fournir par les joueurs.

### **Article 9 :**

La tenue sportive, conforme au règlement de la FFTT sera obligatoire dans l'aire de jeu. A l'exception des maillots blancs qui seront interdits.

### **Article 10 :**

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur la première partie non jouée. Celle-ci sera considérée perdue et le joueur perdra les points classement qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie, pas de points gagnés par contre pour le joueur ayant bénéficié de l'absence.

### **Article 11 :**

Tout joueur absent au 3ème appel de son nom par le juge arbitre sera éliminé et le match sera considéré perdu avec perte des points.

### **Article 12 :**

Le juge arbitre du tournoi est le seul accrédité pour régler un litige qui pourra survenir durant le tournoi.

### **Article 13 :**

La dotation :

Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés en bon d'achat comme suit :

Tableaux		1 er	2ème	3ème
A	Classé 5-6 (- 699 points)	50 €	30 €	20 €
B	Classé 7-8 (- 899 points)	50 €	30 €	20 €
C	Classé 8-9-10 (- 1099 points)	50 €	30 €	20 €
D	Classé 10-11-12 (- 1299 points)	50 €	30 €	20 €
E	Classé 13-15 (- 1599 points)	50 €	30 €	20 €
F	Toutes catégories	100 €	50 €	30 €

**Article14 :**

Une buvette et restauration rapide sera organisée tout au long de la journée. Pendant la compétition, il est interdit de prendre son repas à l'intérieur de l'aire de jeux.

**Article 15 :**

Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement. Le Club du Poinçonnet tennis de table décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.